



Les présentes conditions générales (CG) s'appliquent exclusivement aux relations contractuelles conclues dans le cadre du produit „Pathé Personal Ciné“ (ci-après Personal Ciné). Elles font partie intégrante du contrat d'utilisateur.

Le règlement intérieur du site d'utilisation respectif doit être respecté par tous les utilisateurs à tout moment.

## 1. Conclusion du contrat

L'utilisation de l'offre Personal Ciné à des fins commerciales est interdite, de même que la revente à des tiers du produit Personal Ciné et/ou de billets individuels.

La conclusion du contrat devient juridiquement contraignante avec la confirmation de la réservation en ligne. Le contrat d'utilisation est conclu entre le client et la société Pathé en charge de l'exploitation du site dans lequel le Personal Ciné a lieu (ci-après Pathé). En finalisant sa réservation, le client accepte les présentes CG.

Pathé ou le Client peuvent annuler l'utilisation du Personal Ciné au moins 72 heures avant le début de l'événement sans donner de motif. Aucun frais ne sera facturé si le client annule dans le délai imparti. Si le client ne respecte pas le délai, le montant total de l'utilisation sera facturé conformément à la confirmation de réservation.

## 2. Nombre de personnes

Le nombre maximum de personnes autorisées à utiliser le Personal Ciné est celui publié sur [pathe.ch](http://pathe.ch) au moment de la réservation. Dans tous les cas, le nombre maximal de personnes prescrit par les autorités demeure réservé, celui-ci peut donc varier des informations publiées sur [pathe.ch](http://pathe.ch).

## 3. Interdiction de publicité

La publicité pour l'utilisation du Personal Ciné réservé par le client n'est autorisée qu'avec l'accord express écrit et préalable de Pathé. L'utilisation de matériel protégé par le droit d'auteur (par exemple des jeux vidéo, des films, etc.) dans le cadre de l'utilisation de Personal Ciné, en particulier la publication sur les médias sociaux (par exemple Instagram, TikTok, Facebook, etc.) est interdite.

## 4. Remise de la salle

Pathé remet la salle de cinéma au client dans un état propre pour son utilisation. Tout dommage préexistant sera consigné par écrit sur demande. Outre la salle de cinéma, le contrat d'utilisation comprend également le support de diffusion choisi par le client avant le début de l'événement (par exemple, console de jeux, lecteur Blu-Ray, boîtier Apple TV, connexion HDMI).

## 5. Médias/Contenu

Pathé propose au client de choisir entre les supports de diffusion opérationnels suivants : une console de jeux (Sony PlayStation, Microsoft XBOX ou Nintendo Switch), un lecteur Blu-Ray, un boîtier Apple TV ou une connexion HDMI.

Le choix du support de diffusion se fait à la conclusion du contrat. Un changement du support de diffusion en cours d'utilisation est exclu. Pathé ne garantit pas la disponibilité du support de diffusion réservé. Si le support de diffusion réservé n'est pas disponible, Pathé proposera une alternative appropriée. Le client garantit à Pathé de respecter toutes les réglementations applicables ainsi que ses propres obligations contractuelles dans le cadre des services utilisés.

La présentation de tout contenu à caractère raciste, violent ou extrémiste, l'appel ou l'incitation à des infractions pénales et à des violations de la loi, les menaces contre la vie, l'intégrité physique ou les biens, les atteintes à la personnalité de quelque nature que ce soit, les contenus portant atteinte au droit d'auteur ou à d'autres droits de propriété intellectuelle, les représentations sexuelles ou pornographiques et tout contenu offensant, sexiste, obscène ou vulgaire est interdit. Les contenus à caractère religieux ou politique nécessitent l'accord préalable écrit de Pathé.

Toutes les exigences en matière d'âge doivent être respectées à tout moment.

Pathé décline toute responsabilité quant au contenu présenté par le Client, ainsi qu'à la garantie de la fonctionnalité de tout média ou service externe.

## 6. Consommation

La consommation de produits alimentaires ou de boissons ne provenant pas de l'assortiment Pathé est interdite.

## 7. Enregistrements d'images et de son pendant l'utilisation

Il est interdit d'effectuer des enregistrements (vidéo, photos, etc.) du contenu présenté sur l'écran pendant l'utilisation du Personal Ciné.

## 8. Nettoyage

Le nettoyage général de la salle est inclus dans l'utilisation de Personal Ciné. Le nettoyage des salissures excessives sera facturé au client.

## 9. Responsabilité pour les dommages / assurance

Le client est entièrement responsable de tout dommage causé lors de l'utilisation du Personal Ciné. Les dommages causés aux locaux, au mobilier ou à d'autres équipements pendant l'utilisation doivent être signalés immédiatement. Lors de la remise de la salle, tous les dommages subis doivent être consignés et signés par les deux parties. Ce protocole constitue la base des demandes de dommages et intérêts de la part de Pathé.

Pathé décline toute responsabilité en cas d'incidents survenant lors de l'utilisation du Personal Ciné (dommages matériels, dommages corporels, vol, etc.). De même, toute responsabilité pour la perte ou dommages causés aux objets appartenant à des tiers est exclue.

Les éventuelles assurances (notamment l'assurance responsabilité civile) sont à la charge du client. La police d'assurance correspondante doit être présentée à la demande de Pathé.

## 10. Mesures de protection Covid-19

Les mesures de protection Covid 19 en vigueur lors de l'utilisation du Personal Ciné doivent être respectées en tout temps.

## 11. For juridique

Toutes les obligations découlant de cette relation contractuelle sont soumises au droit suisse. Le for exclusif est le siège social du site d'utilisation du Personal Ciné réservé.

